

PREFET DE LA MANCHE

Préfecture

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles
Réf: n°14-ALL-S2

ARRETE MODIFICATIF
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)
DE LA SELUNE

La Préfète de la Manche
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 17 septembre 1997 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sélune et désignant le préfet de la Manche en qualité de responsable de la procédure d'élaboration et de suivi de ce SAGE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09 – 403 – DM/JC du 24 août 2009 modifié portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sélune ;

VU la désignation des représentants des conseils départementaux de la Manche, de l'Ille et Vilaine et de la Mayenne ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 09 – 403 – DM/JC du 24 août 2009 modifié portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sélune est modifié comme suit :

I) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- Représentants du conseil départemental de la Manche :

▲ M. Jacky BOUVET – conseiller départemental du canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët

▲ Mme Marie-Hélène FILLÂTRE – conseiller départemental du canton de Isigny-le-Buat

▲ Mme Carine MAHIEU – conseiller départemental du canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët

▲ M. Bernard TREHET – conseiller départemental du canton de Isigny-le-Buat

- Représentant du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

^ M. Louis PAUTREL – conseiller départemental du canton de Fougères 2

- Représentant du conseil départemental de la Mayenne :

^ Mme Françoise DUCHEMIN, conseiller départemental du canton de Gorron

Le reste des représentants de ces collèges demeure inchangés.

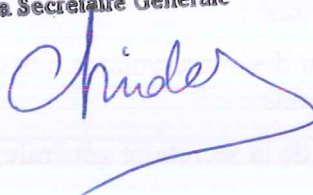
ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 09 – 403 – DM/JC du 24 août 2009 sont inchangées. Une annexe récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe à l'arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs ainsi que sur les sites internet des préfectures de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

SAINT-LÔ, le **2 JUIN 2015**

Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale



Cécile DINDAR

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du **2 JUIN 2015**

**Arrêté préfectoral n° 09-403 – DM/JC du 24 août 2009
renouvelant la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sélune**

Annexe – Version consolidée au **2 JUIN 2015**

locaux

D) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

- Représentant du conseil régional de Basse-Normandie :

▲ M. François DUFOUR

- Représentant du conseil régional de Bretagne :

▲ Mme Isabelle THOMAS

- Représentant du conseil régional des Pays de la Loire :

▲ M. Michel PERRIER

- Représentants du conseil départemental de la Manche :

- ▲ M. Jacky BOUVET – conseiller départemental du canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- ▲ Mme Marie-Hélène FILLÂTRE – conseiller départemental du canton de Isigny-le-Buat
- ▲ Mme Carine MAHIEU – conseiller départemental du canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- ▲ M. Bernard TREHET – conseiller départemental du canton de Isigny-le-Buat

- Représentant du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

▲ M. Louis PAUTREL – conseiller départemental du canton de Fougères 2

- Représentant du conseil départemental de la Mayenne :

▲ Mme Françoise DUCHEMIN, conseiller départemental du canton de Gorron

- Représentants des maires de la Manche :

- ▲ M. Gilbert BADIOU, maire de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- ▲ M. Joël JACQUELINE, maire de Saint-Brice-de-Landelles
- ▲ M. Guénhaël HUET, président de la communauté de communes d'Avranches Mont-Saint-Michel
- ▲ M. Serge SALIOT, maire de Saint-Laurent-de-Terregatte
- ▲ M. Hervé DESSEROUER, maire de Mortain
- ▲ M. Serge DESLANDES, maire adjoint de Fontenay
- ▲ M. Erick GOUPIL, maire d'Isigny-le-Buat
- ▲ M. Daniel PAUTRET, maire de Virey
- ▲ Mme Sylvie CROCHET, maire-délégué de Vezins

- Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine :

- ▲ M. Gérard BARBEDETTE, maire de Poilley
- ▲ M. Joseph BOIVENT, maire de La Bazouge du désert
- ▲ M. Jean-Claude BRARD, maire de Le Loroux

- Représentants des maires de la Mayenne :

- ♣ Mme Marie-Antoinette GUESDON, maire de Pontmain
- ♣ M. Constant BUCHARD, maire de Larchamp
- ♣ M. Maurice ROULETTE, maire de Saint-Mars-sur-la-futaie

- Représentants des structures intercommunales de production d'eau potable ou d'assainissement de la Manche :

- ♣ M. le président du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Baie et du bocage ou son représentant
- ♣ M. le président du syndicat d'eau de Barenton ou son représentant
- ♣ M. le président du syndicat d'eau de Juvigny-le-Tertre ou son représentant
- ♣ M. le président du syndicat d'eau de St-Hilaire-du-Harcouët ou son représentant

- Représentant des structures intercommunales de production d'eau potable ou d'assainissement d'Ille-et-Vilaine :

- ♣ M. le président du SIAEP de la vallée du Beuvron ou son représentant

- Représentant des structures intercommunales de production d'eau potable ou d'assainissement de la Mayenne :

- ♣ M. le président du syndicat d'eau du nord-ouest-mayennais ou son représentant

- Mme. la présidente du parc naturel régional Normandie-Maine ou son représentant

II) Collège des représentants des usagers, des propriétaires-riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Représentant de la chambre d'agriculture de la Manche :

- ♣ M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant

- Représentant de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine :

- ♣ M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant

- Représentant de la chambre d'agriculture de la Mayenne :

- ♣ M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant

- Représentant des chambres de commerce et d'industrie de la Manche :

- ♣ M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du centre et sud-Manche ou son représentant

- Représentant des chambres de commerce et d'industrie d'Ille-et-Vilaine :

- ♣ M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de Fougères ou son représentant

- Représentant de la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne :

- ♣ M. le président de la chambre de commerce et d'industrie ou son représentant

- Représentant des propriétaires-riverains :

- ♣ M. le président du syndicat de la propriété agricole de la Manche ou son représentant

- Représentant des conchyliculteurs :

▲ M. le président de la section régionale de la conchyliculture Normandie – Mer du Nord ou son représentant

- Représentants des fédérations de pêche et de pisciculture :

▲ M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche ou son représentant

▲ M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

▲ M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Mayenne ou son représentant

- Représentant des producteurs d'hydroélectricité :

▲ M. le directeur d'EDF – unité de production Centre – ou son représentant

- Représentants des associations de protection de l'environnement de la Manche :

▲ Titulaire : M. Jacky LEMALLIER, vice-président de l'association AVRIL

▲ Suppléant : M. Jean-Claude GUILLEMET, vice-président de l'association AVRIL

- Représentants des associations de protection de l'environnement d'Ille-et-Vilaine :

▲ Titulaire : M. Jean-Yves SIMON, association Eau et rivières de Bretagne

▲ Suppléant : M. Yvon JERGAN, association Eau et rivières de Bretagne

- Représentants des associations de protection de l'environnement de la Mayenne :

▲ Titulaire : M. Denis LAUGARO, association Mayenne nature environnement

▲ Suppléant : M. Anthony CHERUBIN, association Mayenne nature environnement

- Représentants des associations de consommateurs :

▲ Titulaire : M. Quentin CHRISTIAN, membre de l'association UFC de la Manche

▲ Suppléant : M. Jacky HEBERT, président de l'association UFC de la Manche

III) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

▲ M. le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant

▲ M. le préfet de la région de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

▲ M. le préfet de la Manche ou son représentant

▲ M. le préfet de la Mayenne ou son représentant

▲ Mme. la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie ou son représentant

▲ M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant

▲ M. le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

▲ M. le directeur départemental des territoires de la Mayenne ou son représentant

▲ Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie – délégation territoriale de la Manche ou son représentant

▲ M. le délégué régional de l'ONEMA ou son représentant

▲ M. le directeur territorial de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant

